



Fiche de données de sécurité

Canada

Rubrique 1. Identification

Nom du produit

GF/F, 46 x 57 cm, 25 pack

Numéro de catalogue

1825-915



9 0 1 8 2 5 9 1 5

Dénomination chimique

Glass microfibre

Synonyme

fibres de verre; laine de roche; laine de verre

Type de produit

Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Chimie analytique.

Substances chimiques de laboratoire

Recherche et développement scientifiques

Utilisation par les consommateurs

Fournisseur Cytiva

Amersham Place
Little Chalfont
Buckinghamshire
HP7 9NA United Kingdom
+44 1494 508000

Importateur Cytiva Canada

250 Howe Street, Suite 1400-C
Vancouver, British Columbia, Canada, V6C 3S7
1 800 463 5800

En cas d'urgence

INFOTRAC

Outside of the United States, call 24 Hour number: 001-352-323-3500 (Call Collect)

In the United States, call 24 Hour number: 1-800-535-5053

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive. Se laver soigneusement après manipulation.



9 5 2 8 4 1 8 4 5 6

Intervention	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	Substance
Dénomination chimique	Glass microfibre
Autres moyens d'identification	fibres de verre; laine de roche; laine de verre

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
Glass microfibre	fibres de verre; laine de roche; laine de verre	100	CAS: 65997-17-3

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur
Inhalation	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Ingestion	Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire



Note au médecin traitant	Traitements symptomatiques requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)**Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie****Moyens d'extinction**

Agents extincteurs appropriés Emploier un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux Aucune donnée spécifique.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Pour le personnel non affecté aux urgences Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Mesures de protection	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
Conseils sur l'hygiène générale au travail	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients

Glass microfibre

Limites d'exposition

CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024)
[synthetic vitreous fibres - continuous filament glass fibres]

TWA 8 heures: 1 fibres/cm³. Remarques: the value for fibres longer than 5 microns, with an aspect ratio of equal than/greater than 3:1, as determined by the membrane filter method at 400 - 450 times magnification (4 mm objective), using phase-contrast illumination.

TWA 8 heures: 5 mg/m³. Forme: Inhalable.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) **[Fibres vitreuses synthétiques (fibres minérales synthétiques) (Fibres de verre en filament continu)]**

TWA 8 heures: 5 mg/m³. Forme: Inhalable particulate matter..

TWA 8 heures: 1 fibres/cm³.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) **[Fibres vitreuses synthétiques (fibres minérales synthétiques) (non classifiées par ailleurs (sauf les poussières de laine de verre et les fibres de laine minérale))]**

TWA 8 heures: 1 fibres/cm³.
CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) **[Fibres minérales vitreuses artificielles - Fibre de laine isolante, laine de laitier] C3.**
 VEMP 8 heures: 1 fibres/cm³. Forme: FIBRES RESPIRABLES (autres que fibres respirables d'amiante) : des objets, autres que fibres respirables d'amiante, ayant une longueur supérieure à 5 µm, un diamètre inférieur à 3 µm et dont le rapport longueur-diamètre est supérieur à 3 : 1..

CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) **[Fibres minérales vitreuses artificielles - Fibre de verre en filament continu]**

VEMP 8 heures: 1 fibres/cm³. Forme: FIBRES RESPIRABLES (autres que fibres respirables d'amiante) : des objets, autres que fibres respirables d'amiante, ayant une longueur supérieure à 5 µm, un diamètre inférieur à 3 µm et dont le rapport longueur-diamètre est supérieur à 3 : 1..

VEMP 8 heures: 5 mg/m³. Forme: particules de la fraction inhalable de l'aérosol.



CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Fibres minérales vitreuses artificielles - Microfibres de verre]

VEMP 8 heures: 1 fibres/cm³. Forme: FIBRES RESPIRABLES (autres que fibres respirables d'amiante) : des objets, autres que fibres respirables d'amiante, ayant une longueur supérieure à 5 µm, un diamètre inférieur à 3 µm et dont le rapport longueur-diamètre est supérieur à 3 : 1..

CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [Synthetic Vitreous Fibres: Glass fibres, continuous filament]

OEL 8 heures: 1 fibres/cm³. Forme: Fibres.

CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [Glass Fibres, Continuous filament]

OEL 8 heures: 1 fibres/cm³. Forme: Fibres.

CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [Glass Fibres, Continuous filament, total]

OEL 8 heures: 5 mg/m³. Forme: Fibres.

CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [Synthetic Vitreous Fibres: Glass fibres, continuous filament, total particulate]

OEL 8 heures: 5 mg/m³. Forme: Fibres, total particulate.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle**Mesures d'hygiène**

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau**Protection des mains**

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé: Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.



Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique	Solide. [Solide fibreux.]
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion et point de congélation	Non applicable.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Durée de combustion	Non disponible.
Vitesse de combustion	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non applicable.
Tension de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur relative	Non applicable.
Densité relative	Non disponible.

Solubilité(s)

	Médias	Résultat
	l'eau froide	Non soluble
	l'eau chaude	Non soluble
	méthanol	Non soluble
	éther diéthylique	Non soluble
	n-octanol	Non soluble
	acétone	Non soluble
Solubilité dans l'eau		Non applicable.
Miscible avec l'eau		Non.
Coefficient de partage n-octanol/eau		Non applicable.
Température d'auto-inflammation		Non applicable.
Température de décomposition		Non disponible.
TDAA		Non disponible.
Viscosité		Dynamique (température ambiante): Non applicable. Cinématique (température ambiante): Non applicable. Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable.
Temps d'écoulement (ISO 2431)		Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules	Non disponible.
--------------------------------------	-----------------

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.



Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Une exposition répétée à une faible quantité de poussières peut produire une irritation des yeux.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] L'inhalation répétée de la poussière peut entraîner divers degrés d'irritation respiratoire ou de lésions pulmonaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Si l'utilisation du produit génère des poussières, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient

Glass microfibre

CIRC

3

NTP

-

ACGIH

A4

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -



9 5 2 8 4 1 8 4 5 6

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Aucune recommandation particulière.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

Autres effets nocifs Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-
Protections spéciales pour l'utilisateur	Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.				



Transport en vrac aux termes des instruments IMO Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien Cette substance n'est pas répertoriée.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Cette substance n'est pas répertoriée.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada Cette substance est répertoriée ou exclue.

États-Unis Cette substance est active ou exemptée.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression 11/19/2025

Date d'édition/Date de révision 11/19/2025

Date de publication précédente 10/16/2023

Version 4

sds_author@cytiva.com

Légende des abréviations

ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux

IATA = Association internationale du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification

Justification

IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Jugement expert

CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

Jugement expert

Références

Non disponible.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur



Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.